Énoncé de réaction - Esturgeon blanc, population du cours supérieur du fleuve Fraser

18 décembre, 2013

Nom commun : Esturgeon blanc, population du cours supérieur du fleuve Fraser
Nom scientifique : *Acipenser transmontanus*

Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : En voie de disparition

Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation : Le ministre des Pêches et des Océans engagera des consultations avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, les peuples autochtones, les intervenants ainsi que le public quant à la décision d'ajouter ou non Esturgeon blanc, population du cours supérieur du fleuve Fraser, à la *Liste des espèces en péril* (Annexe 1) en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* comme espèce en voie de disparition. Le ministre de l'Environnement transmettra l'évaluation du COSEPAC sur Esturgeon blanc, population du cours supérieur du fleuve Fraser, au gouverneur en conseil dès la fin des consultations.

Une fois qu'une espèce a été évaluée par le COSEPAC, des étapes supplémentaires doivent être réalisées avant que l'espèce puisse être ajoutée à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter Le processus d'inscription des espèces sauvages en vertu de la LEP.

Justification de la désignation par le COSEPAC : Ce poisson de grande taille se trouve dans un faible nombre de localités dans le cours supérieur du fleuve Fraser. L'espèce a connu un déclin considérable au cours du dernier siècle (pour atteindre environ 1300 adultes), et ce déclin continuera probablement en raison de la dégradation localisée de l'habitat et de l'échec du recrutement.

Présence au Canada : Colombie-Britannique

Ministre(s) compétent(s) :
Ministre des Pêches et des Océans

Territoire(s) et province(s) qui doivent être consulté(s) :
Colombie-Britannique

Loi(s) fédérale(s) pertinente(s) : La pêche est gérée et l'habitat du poisson est protégé en vertu de la Loi sur les pêches.

Activités de conservations en cours : Pêches et Océans Canada et la province de la Colombie-Britannique, avec des partenaires, ont élaboré, dans le cadre de la LEP, un programme de rétablissement pour l'esturgeon blanc qui permet de déterminer les menaces pour l'espèce, les objectifs de population et de répartition, l'habitat essentiel et les méthodes pour atteindre les objectifs de rétablissement. Pêches et Océans Canada participe aux activités de rétablissement de l'esturgeon blanc qui visent à veiller à la durabilité de toutes les populations dans leur aire de répartition naturelle et à leur autonomie grâce à la reproduction naturelle ainsi qu'à augmenter ou à rétablir les utilisations bénéfiques dans la mesure du possible. Pêches et Océans Canada a également appuyé plusieurs projets d'intendance bénéfiques pour l'esturgeon blanc grâce au Programme d'intendance de l'habitat et au Fonds autochtone pour les espèces en péril.